

Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

DATE : Jeudi 4 novembre 2021

HORAIRES : 11h00 – 14h00 (heure de Genève)

LIEU : Réunion virtuelle sur TEAMS

PARTICIPANT(E)S

Bureau du CCP : Dr Theo-Ben Kandetu et M^{me} Julieth Karirao (Namibie : représentent la présidence) ; Dr Walaiporn Patcharanarumol, M^{me} Cha-aim Pachanee, M. Natee Vichitsorasatra (Thaïlande : représentent la vice-présidence) ; M^{me} Julia Martin (États-Unis d'Amérique : représente le rapporteur) ; M. Alexander Pastoors et M. Jumoke Patrick (représentent la délégation des ONG au CCP) ; M^{me} Meg Doherty et M. Andy Seale (OMS : représentent les coparrainants de l'ONUSIDA).

M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales ; M^{me} Samia Lounnas, Conseillère principale pour la gouvernance ; M^{me} Maggie Lemons, Responsable de la gouvernance.

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Point sur le segment ordinaire de la prochaine réunion du CCP

Un point rapide sera fait au Bureau concernant les principaux points à l'ordre du jour du segment ordinaire de la prochaine réunion du Conseil.

2. Point sur le segment thématique de la prochaine réunion du CCP

Que nous disent les données régionales et nationales, sommes-nous à l'écoute et comment pouvons-nous mieux tirer parti de ces données et des technologies connexes pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2025 et 2030 ?

3. Mise en place du jury de sélection du Comité consultatif de surveillance indépendant (CCSI)

Un point rapide sera fait au Bureau concernant la composition du jury de sélection et les préparatifs en vue de ses travaux à venir.

4. Questions diverses

La présidence du CCP a souhaité la bienvenue aux participants à la dernière réunion du Bureau visant à préparer la 49^e réunion du Conseil, qui se tiendra du 7 au 10 décembre 2021. L'objet de la réunion était le suivant : informer les membres du Bureau de l'état d'avancement de la préparation de l'ordre du jour pour la 49^e réunion du CCP, un point étant fait pour chaque point à l'ordre du jour par la personne référente concernée.

1. Point sur le segment ordinaire de la 49^e réunion du CCP (du 7 au 10 décembre 2021)

Les personnes référentes concernées ont présenté l'état d'avancement de la préparation de l'ordre du jour :

Point 1.2 de l'ordre du jour : Compte rendu de la session spéciale du CCP – Présidence du CCP

- Le rapport résume les présentations et les discussions de la précédente réunion. Il est examiné et approuvé par le Bureau du CCP.
- Comme convenu dans le document sur les modalités et procédures pour les réunions virtuelles du CCP – approuvées pendant l'intersession –, le rapport comprend un résumé de toutes les interventions faites en séance plénière ainsi que des déclarations écrites transmises par l'intermédiaire de la plateforme sécurisée.
- La présidence a rappelé que, une fois le rapport publié, les participants peuvent demander au Bureau d'étudier d'éventuelles modifications à lui apporter, comme cela s'est fait lors des deux dernières réunions du CCP. La présidence a rappelé aux membres du Bureau qu'il leur incombait de veiller à ce que le rapport reflète de manière équitable et équilibrée les interventions de la réunion.
- Le Bureau a reçu le compte rendu de la session spéciale pour examen et commentaires deux semaines avant cette réunion. La date limite pour soumettre des commentaires avait été fixée au vendredi 5 novembre 2021. Le document serait ensuite finalisé et publié sur la page web consacrée au CCP conformément au modus operandi.
- Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une réunion préparatoire prévue le mardi 23 novembre 2021.

Points 1.3 et 2 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive et Leadership dans le cadre de la riposte au sida – Secrétariat de l'ONUSIDA

- Le rapport de la Directrice exécutive devrait mettre l'accent sur les résultats importants obtenus dans la riposte au sida depuis son précédent rapport ainsi que sur le travail du Programme commun.
- Comme il est d'usage, les grandes lignes du rapport de la Directrice exécutive seront publiées avant la réunion du CCP. Une fois présenté au Conseil, ce rapport sera ensuite publié dans son intégralité.
- La Directrice exécutive convient avec le Bureau que le point de l'ordre du jour sur le « Leadership dans le cadre de la riposte au sida » sera l'occasion de donner de l'espoir et de réfléchir à l'avenir pour une riposte au VIH redynamisée. Le choix de l'intervenant par la Directrice exécutive est en cours.

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Représentant des ONG – Représentants de la Délégation des ONG

- Les représentants de la délégation des ONG ont fait le point sur l'état d'avancement du rapport. La rédaction du rapport entre dans sa dernière phase et celui-ci sera publié sous peu.
- Le rapport porte sur les catalyseurs communautaires et sociétaux dans la riposte au VIH. Le sujet du rapport a été choisi pour souligner l'importance des catalyseurs sociétaux dans ce domaine. Le rapport s'appuie sur les objectifs énoncés dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et dans la Déclaration politique. Il s'attache à présenter des études de cas traitant du travail effectué sur les catalyseurs sociétaux en rapport avec l'éducation, l'emploi et l'accès aux soins.

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 48^e réunion du CCP – Secrétariat de l'ONUSIDA

- Ce rapport synthétise les présentations effectuées et les discussions tenues dans le cadre du débat thématique sur la COVID-19 et le VIH.
- Rédigé par un rédacteur indépendant, le rapport est soumis au Bureau du CCP pour examen et approbation. Le Bureau du CCP a reçu le rapport avant la réunion et il lui a été demandé de soumettre ses commentaires avant le vendredi 5 novembre 2021, date à laquelle le document serait finalisé et publié sur la page web du CCP.
- Le suivi du segment thématique de la 48^e réunion du CCP fera l'objet d'une réunion préparatoire prévue le mardi 23 novembre 2021.

Point 4 de l'ordre du jour : Résultats et indicateurs UBRAF 2022-2026 et Plan de travail révisé 2022-2023 – Secrétariat de l'ONUSIDA

- George Farhat et Marie-Odile Emond, respectivement Directeur du département Gestion financière et responsabilisation et Conseillère principale sur ces questions au Secrétariat de l'ONUSIDA, ont fait le point sur l'état d'avancement de ce point de l'ordre du jour, rappelant qu'à la session extraordinaire d'octobre, les membres du CCP étaient convenus des décisions suivantes :
 - *3.2 Approuve le Cadre unifié du budget, des résultats et de la redevabilité 2022-2026 (UBRAF) et demande au Programme commun de fournir des résultats clairs et les indicateurs associés pour chaque Domaine de résultats du Programme commun pour étude lors de la 49^e réunion du Conseil de coordination du programme ;*
 - *3.3 Approuve le budget interne pour 2022-2023 et l'affectation du budget des Coparrainants et du Secrétariat sur une base de 187 millions de dollars par an jusqu'à un seuil de 210 millions de dollars par an avec une délimitation claire de la répartition des fonds supérieurs à la base ;*
 - *3.4 Salue le Plan de travail 2022-2023 et demande au Programme commun d'intégrer des objectifs et résultats sur deux ans pour chacun des 10 Domaines de résultats du Programme commun dans le Plan de travail de l'UBRAF 2022-2023, ainsi que de présenter la version révisée pour approbation lors de la 49^e réunion du CCP.*
- Pour répondre à cette demande, les deux documents suivants ont été préparés en vue de leur présentation au CCP de décembre : 1) une annexe à l'UBRAF 2022-2016 comprenant les résultats et les indicateurs ; 2) une version révisée du budget-plan de travail 2022-2023, comprenant les objectifs et résultats sur deux ans pour chacun des 10 domaines de résultats de l'UBRAF.
- Partant du processus de consultation sur l'UBRAF, ces documents ont été élaborés, d'une part, au sein de l'ONUSIDA dans l'ensemble du Programme commun (par le biais du

groupe directeur du Programme commun, de consultations dans les départements du Secrétariat), et d'autre part, à l'extérieur de l'ONUSIDA (par le biais du groupe de travail sur l'UBRAF déjà établi, d'actualisations également remises au Bureau du CCP, d'une réunion préparatoire de mission et d'autres demandes d'actualisation selon les besoins, conformément aux procédures habituelles avant une réunion du CCP).

- Un travail intense a été mené dans l'ensemble du Programme commun pour définir les réalisations du Programme à cinq ans ainsi que les résultats et les cibles à atteindre pour 2022-2023. Une version préliminaire de ces réalisations sera communiquée cette semaine au groupe de travail sur l'UBRAF, qui fera connaître son avis la semaine prochaine.
- S'appuyant sur les observations formulées lors de la session spéciale du CCP, le l'ONUSIDA s'est efforcé de faire la preuve d'un niveau de responsabilité élevé, compte tenu toutefois du calendrier serré et de la nature complexe du Programme commun dans un environnement incertain.
- Deux difficultés principales sont apparues : 1) certains indicateurs dépendent du Rapport mondial sur le suivi de la lutte contre le sida et des Instruments relatifs aux politiques et engagements nationaux, dont le calendrier de communication des données dépasse celui du Rapport sur le suivi des résultats ; 2) certaines informations – données de référence, avancées aux horizons 2023, 2025 et 2026 – ne seront pas disponibles car cela nécessite des consultations avec environ 90 pays.
- Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une réunion préparatoire prévue le jeudi 25 novembre 2021.

Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation – Bureau d'évaluation de l'ONUSIDA

- Joel Rehnstrom, Directeur du Bureau d'évaluation de l'ONUSIDA, a fait le point sur l'état d'avancement du document présenté pour ce point de l'ordre du jour.
- Celui-ci comprend deux parties : un **rapport annuel** sur l'évaluation et un **plan d'évaluation** pour la période 2022-2023. Une version préliminaire du document a été communiquée aux coparrainants ainsi qu'à l'équipe de la haute direction du Secrétariat pour commentaires.
- Le rapport annuel sur l'évaluation donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre du plan d'évaluation 2020-2021. Il a été préparé conformément à la décision n° 11 prise lors de la 45^e réunion du CCP dans laquelle le Conseil approuvait le plan d'évaluation 2020-2021 et demandait un rapport annuel à ce sujet.
- Le plan d'évaluation pour la période 2022-2023 a été élaboré dans le cadre de consultations du personnel du Secrétariat et des coparrainants, et notamment du personnel des bureaux d'évaluation des coparrainants. Le plan d'évaluation a été examiné et approuvé par le Comité consultatif d'experts en évaluation de l'ONUSIDA.
- Les messages clés du document sont les suivants :
 - o Le CCP s'est penché en décembre 2020 sur les progrès réalisés par rapport au plan d'évaluation 2020-2021. Le Conseil s'est félicité de la création du Bureau d'évaluation indépendant. Il a également remercié l'ONUSIDA d'avoir maintenu le plan d'évaluation dans une période difficile et d'avoir réalisé un travail remarquable, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - o Les progrès dans la mise en œuvre du plan d'évaluation 2020-2021 sont restés constants. Un plan d'évaluation ambitieux a été élaboré pour 2022-2023, ce qui nécessitera des capacités supplémentaires au sein du Bureau d'évaluation et/ou chez les coparrainants à l'initiative de certaines évaluations conjointes dont le VIH pourra être un élément sans être le sujet principal.
 - o Un Bureau d'évaluation solide est nécessaire dans la mesure où l'évaluation accroît la responsabilisation et la transparence, et enrichit la gestion des connaissances

ainsi que l'apprentissage organisationnel en éclairant les politiques, les programmes et les prises de décisions.

- Un point semestriel sur l'évaluation a été présenté au Bureau du CCP lors de sa réunion du 15 juillet, au cours de laquelle il a été demandé au Bureau de prolonger le mandat des membres du Comité consultatif d'experts pour une période de deux ans (2022-2023). Le Bureau a accepté cette prolongation pour tous les membres du comité qui avaient participé activement aux travaux.
- Lorsque ça n'était pas le cas, un appel à candidatures a été lancé. À la date limite, deux candidatures avaient été reçues de la région concernée, à savoir l'Europe orientale. Après examen des compétences techniques des candidats désignés et de l'équilibre hommes-femmes au sein du Comité, le Bureau devrait soumettre la composition du Comité à l'approbation du CCP. Bien que cela se fasse d'ordinaire pendant l'intersession, la réunion à venir offre l'occasion de traiter cette question qui figurera dans le rapport.
- Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une réunion préparatoire prévue le jeudi 25 novembre 2021.

Point 6 de l'ordre du jour : Le VIH en milieu carcéral et autres milieux fermés – ONUDC

- Ehab Salah, Conseiller pour le VIH en milieu carcéral, a fait le point sur l'état d'avancement de ce point de l'ordre du jour.
- En décembre 2017, lors de la 41^e réunion du CCP de l'ONUSIDA, le Conseil s'est penché sur la question du VIH en milieu carcéral et autres milieux fermés. Le CCP avait alors demandé à l'ONUSIDA de rendre compte des progrès accomplis et des mesures concrètes prises dans ce domaine durant l'une des réunions du Conseil prévues en 2020.
- En raison des problèmes posés par la pandémie de COVID-19 en 2020 et pour préserver le caractère actuel des informations présentées, ce point de l'ordre du jour a été reporté à la réunion de décembre 2021.
- Ce document est une actualisation du rapport de 2017 sur le VIH en milieu carcéral et autres milieux fermés. L'ONUDC – en tant qu'institution responsable de la lutte contre le VIH dans ces environnements au sein du Programme commun – a dirigé la rédaction du rapport et y a incorporé les contributions des coparrainants.
- Le document présente les données les plus récentes sur la situation épidémiologique dans les établissements pénitentiaires et autres milieux fermés en ce qui concerne l'infection à VIH, la tuberculose, les hépatites virales B et C et la COVID-19. Il décrit l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le maintien de services complets de lutte contre le VIH dans ces environnements.
- Les messages clés du document sont les suivants :
 - Systématiquement laissées pour compte dans la riposte mondiale au sida, les populations carcérales subissent encore de graves inégalités qui limitent leur accès aux services anti-VIH.
 - À cette situation est venue s'ajouter une réorientation des priorités vers la prévention de la COVID-19 et la lutte contre cette maladie en milieu carcéral. L'ONUSIDA insiste sur l'importance de veiller à maintenir durablement des services anti-VIH de qualité et non discriminatoires pour les personnes incarcérées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Les politiques, stratégies et services qui s'efforcent de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes et des différentes tranches d'âge (notamment pour les adolescentes, les jeunes de manière générale, les personnes LGBTI ou les enfants qui accompagnent leur mère) sont limités dans certains pays, quand ils ne sont pas complètement absents. Leur mise en œuvre ou leur généralisation sont une nécessité.

- Le recours excessif à l’incarcération et à la détention provisoire entraîne une surpopulation carcérale et d’autres problèmes qui nuisent à la qualité des soins dispensés en prison et notamment de la prise en charge du VIH. Remédier à ces problèmes nécessite des réformes dans les domaines de la législation, des politiques mises en œuvre et de la justice pénale. Recourir à des mesures non privatives de liberté en lieu et place de l’incarcération a comme effet direct de réduire la population carcérale et améliore les perspectives de réadaptation et de réinsertion des délinquants, ce qui permet d’atténuer durablement le problème de la surpopulation carcérale.
- Établir des partenariats avec des organisations de la société civile est apparu comme un moyen potentiellement efficace – et cependant sous-utilisé – pour mettre en place des services anti-VIH et d’autres services de santé destinés à des groupes de population difficiles à atteindre comme les détenus ou les personnes se trouvant dans d’autres milieux fermés. Si le rôle central des communautés dans la riposte au VIH est reconnu, leur participation significative aux systèmes nationaux pour la santé en tant que responsables, décideurs ou partenaires reste limitée.
- Les principales requêtes et recommandations formulées dans le document sont les suivantes :
 - Faire en sorte d’atteindre les cibles 95-95-95 en milieu carcéral et autres milieux fermés et mettre au point des dispositifs pour suivre et mesurer les progrès.
 - Renforcer l’engagement politique pour lutter contre le VIH et les maladies associées dans les établissements pénitentiaires malgré les problèmes sanitaires et économiques engendrés par la pandémie de COVID-19, notamment en évitant de recourir à des peines privatives de liberté pour les infractions mineures, en réduisant la surpopulation carcérale et en mettant en place des alternatives à l’incarcération.
 - Garantir le financement national des services anti-VIH en milieu carcéral en les intégrant dans le système de santé public.
 - Élaborer des stratégies et des directives nationales pour une prise en charge médicale complète adaptée au contexte carcéral, en tenant compte des besoins spécifiques des différents groupes de population concernés et notamment des personnes qui vivent avec le VIH (PVVIH).
 - Établir des liens avec des établissements de santé publics, d’une part, pour assurer la continuité des services anti-VIH pendant le séjour en prison, lors de transferts et après la sortie de prison, et d’autre part, pour améliorer la collecte de données et le suivi de la prestation de services en milieu carcéral.
 - Coopérer avec des organisations de la société civile en renforçant leurs capacités et leurs moyens pour en faire des partenaires essentiels de la lutte contre le VIH en milieu carcéral.
- Ce point de l’ordre du jour fera l’objet d’une réunion préparatoire prévue le mardi 30 novembre 2021.

Point 7 de l’ordre du jour : Rapport d’avancement sur les mesures visant à réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes – Secrétariat de l’ONUSIDA

- Luisa Cabal, Conseillère spéciale pour les droits de l’homme au Secrétariat de l’ONUSIDA, a fait le point sur l’état d’avancement de ce point de l’ordre du jour.
- Lors de sa 45^e réunion, le CCP a recommandé que le Programme commun aide les États membres, les organisations de la société civile, les réseaux de populations clés et d’autres partenaires à accélérer et à intensifier les actions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.

- Les recommandations formulées étaient les suivantes : aider à définir des cibles et des indicateurs de programme pour suivre les progrès accomplis ; coordonner et accroître l'assistance technique et les synergies avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres parties prenantes ; continuer à renforcer les capacités de la société civile, des organisations de femmes et d'adolescentes, des réseaux de personnes vivant avec le VIH et des populations clés, pour exiger des services sans discrimination et participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes visant à mettre fin aux discriminations.
- Le CCP a en outre demandé à l'ONUSIDA de rendre compte des progrès accomplis concernant le recul de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH. Ce rapport fait suite aux recommandations émises par le CCP lors de sa 45^e réunion. Il a été établi par le Secrétariat et le PNUD, en concertation avec tous les coparrainants.
- Les messages clés du document sont les suivants :
 - La stigmatisation et la discrimination liées au VIH demeurent l'un des principaux obstacles qui pourraient empêcher de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030. À cause des multiples formes de discrimination liées au VIH, nous savons, par exemple, que le risque de contracter le virus est : 35 fois plus élevé chez les personnes qui consomment des drogues injectables par rapport à celles qui n'en consomment pas ; 34 fois plus élevé chez les femmes transgenres par rapport aux autres adultes ; 26 fois plus élevé chez les travailleuses du sexe par rapport aux autres femmes adultes ; 25 fois plus élevé chez les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes par rapport aux hommes adultes hétérosexuels. La violence sexiste et les formes extrêmes de discrimination fondées sur le genre, qui touchent beaucoup plus les femmes et les filles, accroissent également la vulnérabilité de ce groupe de population vis-à-vis de l'infection et entravent leur accès aux services anti-VIH.
 - La Stratégie mondiale de lutte contre le sida (*Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 – Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida*) continue d'insister fortement sur l'absolue nécessité de s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination. Elle fixe en outre des cibles concernant les catalyseurs sociétaux qui facilitent la riposte au sida, dont font partie les programmes qui visent à faire reculer et éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
 - Ces cibles, à atteindre d'ici 2025, sont les suivantes :
 - Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination ;
 - Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des filles, et des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences reposant sur le genre ;
 - Moins de 10 % des pays présentent un environnement juridique et politique punitif qui refuse ou limite l'accès aux services.
 - Le rapport montre comment, au cours de la période 2020-2021, le Programme commun a mis à profit son rôle de catalyseur pour aider les pays du monde entier à lutter contre la stigmatisation et les discriminations liées au VIH, en particulier dans les contextes où celles-ci sont les plus fréquentes, à savoir : les soins médicaux, l'emploi, l'éducation, la justice, le foyer et la communauté, et les situations d'urgence et de crise humanitaire.
 - Les activités menées dans le cadre du Programme commun ont permis d'appuyer les efforts déployés par les pays – en collaboration avec les communautés et les réseaux de personnes vivant avec le VIH ou affectées par l'épidémie – pour former des juges et des agents de la force publique, améliorer l'accès à la justice, et réformer des lois et des politiques discriminatoires. Tout récemment, par exemple,

l'Angola et la Nouvelle-Zélande ont levé toutes les restrictions de voyage encore en vigueur pour les personnes séropositives au VIH.

- Les efforts menés pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les milieux de la santé, de l'éducation et de l'emploi devraient être intensifiés, tout comme les efforts déployés dans les situations d'urgence et de crise humanitaire, qui commencent à prendre de l'ampleur.
 - Le leadership des communautés et des réseaux de personnes vivant avec le VIH ou affectées par l'épidémie dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH a été essentiel. Il s'est notamment manifesté dans la surveillance communautaire mise en place dans le cadre de l'indice de stigmatisation 2.0, ou encore dans la mobilisation pour préparer leurs pays à la certification de l'élimination de la transmission verticale du VIH, de l'hépatite B et de la syphilis.
 - C'est suite à l'appel lancé par la délégation des ONG au CCP qu'a été créé le Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH. Il s'est imposé comme une plateforme qui permet, d'une part, d'accélérer les engagements des États pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, et d'autre part, de traduire ces engagements par des interventions programmatiques et des changements d'orientation mesurables, dans les 28 pays qui ont souscrit au pacte. Aux organisations fondatrices du Partenariat mondial – le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+), ONU Femmes, le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA – est venu s'adjoindre officiellement le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une réunion préparatoire prévue le mardi 30 novembre 2021.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau et prochaines réunions du CCP – Secrétariat de l'ONUSIDA

- Les documents intitulés Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme et Élection du Bureau figurent systématiquement à l'ordre du jour de la réunion de décembre du CCP.
- Le document Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme contient les dates des 54^e et 55^e réunions du CCP en 2024. Il présentera également les propositions de débat thématique pour les réunions du CCP en 2022.
- Le 20 juillet 2021, le Secrétariat a lancé un appel à propositions pour les segments thématiques des réunions de l'année 2022. Le Bureau a reçu onze propositions avant cette réunion.
- Sur ces onze thèmes, six ont déjà été traités par le passé :
 - Le thème « OSC/ONG et VIH pour 2030 – Participation aux pratiques de soins et de traitement » (Guyana) a été abordé dans le cadre du segment thématique de la réunion de juin 2016 : « Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici à 2030 ».
 - Le thème « Maintenir une riposte efficace au sida durant la pandémie de COVID-19 : enseignements retenus et bonnes pratiques » (Chine) a été abordé dans le cadre du segment thématique de la réunion de juin 2021 : « COVID-19 et VIH : maintenir les acquis en matière de VIH et reconstruire des ripostes au VIH meilleures et plus équitables ».
 - C'est également le cas du thème « Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'accès aux services de santé mentale pour les personnes vivant avec le VIH » (Namibie).

- Le thème « Le VIH, les adolescents et les jeunes » a été traité dans le cadre du segment thématique de la réunion de décembre 2019 : « Réduction de l'impact du sida sur les enfants et les jeunes ».
- Le thème « Réduire de moitié la prévalence du VIH chez les consommateurs de drogues injectables » a été traité dans le cadre du segment thématique de la réunion de décembre 2014.
- Le thème « Stratégie de prévention combinée » a été traité dans le cadre du segment thématique des réunions de juin 2012 et juin 2017.
- Cinq propositions correspondent à des thèmes qui n'ont jamais été traités ou qui sont abordés sous un angle nouveau :
 - Le VIH et les hommes dans toute leur diversité : comment relancer notre action pour ce groupe de population ? (OMS, appuyée par l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale, l'UNFPA, l'UNICEF, ONU Femmes et l'ONUSIDA)
 - L'apprentissage positif : exploiter le pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et démarginaliser les jeunes qui vivent avec le virus (UNESCO, appuyée par la délégation des ONG du CCP, l'UNFPA, l'UNICEF [les coresponsables du travail sur VIH et les jeunes dans le plan de division du travail de l'ONUSIDA] et d'autres coparrainants)
 - VIH et soins primaires (UNICEF, appuyé par l'OMS et la Banque mondiale et d'autres soutiens plus informels)
 - Utilisation novatrice de la technologie dans la prévention et la prise en charge du VIH (Guyana, appuyé par le Suriname, Trinité-et-Tobago, le Belize, la Barbade et la Jamaïque)
 - Approches différentes des services de prise en charge et de traitement du VIH (Guyana, appuyé par des ONG du pays, le Suriname, la Barbade, le Belize et Trinité-et-Tobago)
- La présidence a rappelé que le Bureau du CCP devait sélectionner deux de ces propositions pour les débats thématiques de 2022 selon les critères suivants : pertinence, recevabilité, axes de travail et réalisations. Il a également été rappelé que le Bureau devait préciser à quelle réunion il souhaitait que chaque débat ait lieu. Les propositions du Bureau seront incluses dans le document intitulé Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme pour être discutées par l'ensemble du CCP.
- Le document intitulé Élection du Bureau aborde les points suivants : la composition du CCP pour l'année à venir, la procédure de désignation des membres de la délégation des ONG et l'élection du Bureau du CCP pour l'année suivante. À la date de la réunion, le Secrétariat n'avait reçu aucune manifestation d'intérêt pour la fonction de vice-président et de rapporteur pour l'année à venir.

Le Bureau a remercié les coordonnateurs des différents points de l'ordre du jour pour leurs exposés détaillés. Il a dit attendre avec intérêt la publication de la version finale des documents ainsi que les discussions qui se tiendront à la réunion du CCP sur ces questions importantes.

Pour ce qui est des thèmes proposés pour les segments thématiques en 2022, le Bureau du CCP a souligné la force et la pertinence de toutes les propositions. Les membres du Bureau ont exprimé un consensus autour du thème *Le VIH et les hommes dans toute leur diversité : comment relancer notre action pour ce groupe de population ?* et ont indiqué qu'il serait possible d'intégrer au débat des éléments du thème *Utilisation novatrice de la technologie dans la prévention et la prise en charge du VIH*. Les membres du Bureau ont également exprimé leur soutien au thème *L'apprentissage positif : exploiter le pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et démarginaliser les jeunes qui vivent avec le virus* et ont indiqué qu'il serait possible d'intégrer au débat des éléments du thème *Le VIH, les adolescents et les jeunes*. Il

a été convenu que le Secrétariat, au nom de la présidence et du Bureau du CCP, prendrait contact à ce sujet avec les auteurs des propositions. Les propositions fusionnées figurent en annexe.

Le Bureau a également abordé la question des dates possibles pour les débats thématiques retenus. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte, le Bureau a appuyé la proposition de consacrer le segment thématique de la 50^e réunion du CCP à la question du VIH chez les hommes. Le thème du pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination à l'encontre des jeunes qui vivent avec le VIH serait quant à lui traité dans le cadre du segment thématique de la 51^e réunion.

2. Point sur le segment thématique de la prochaine réunion du CCP

- Le Secrétariat de l'ONUSIDA a fait un point concernant le débat à venir sur le thème *Que nous disent les données régionales et nationales, sommes-nous à l'écoute et comment pouvons-nous mieux tirer parti de ces données et des technologies connexes pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2025 et 2030 ?*
- Ce point de l'ordre du jour s'appuie sur les travaux d'un groupe de travail du CCP.
- Lors de sa 47^e réunion, le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP) a décidé de consacrer le segment thématique de sa 49^e réunion au sujet suivant : *Que nous disent les données régionales et nationales, sommes-nous à l'écoute et comment pouvons-nous mieux tirer parti de ces données et des technologies connexes pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2025 et 2030 ?*
- Au début du mois de septembre, les membres du CCP ont été invités à intégrer un groupe de travail chargé de préparer le débat thématique, notamment en apportant des contributions techniques et des conseils stratégiques sur le document de référence, la collecte d'études de cas sur les meilleures pratiques des pays, l'ordre du jour et les intervenants.
- Des ébauches de la note d'information et de l'ordre du jour ont été communiquées au groupe de travail pour avis. Le groupe de travail a fait connaître son avis à l'occasion de trois réunions (organisées le 22 septembre, le 15 octobre et le 2 novembre), ainsi que par courriel.
- Un appel à soumettre des études de cas de pays a été envoyé le 4 octobre aux membres du CCP et, plus largement, aux parties concernées. Trente-deux études au total ont été reçues. Ces études sont en train d'être rassemblées dans un document de séance pour la réunion du CCP. Des résumés de huit de ces études de cas ont été incorporés dans la note d'information.
- Les messages clés de la note d'information sont les suivants :
 - Ces vingt dernières années, les progrès accomplis dans la riposte à la pandémie de sida ont pu se faire grâce à des données. Cependant, les données sur le VIH ont été collectées et exploitées de manière irrégulière.
 - Les personnes chargées d'exploiter les données devraient pouvoir s'appuyer sur des systèmes d'information sanitaire nationaux permanents et pérennes pour améliorer l'état de santé des populations. Étant donné que les groupes les plus touchés par le VIH sont souvent marginalisés – en grande partie à cause de la stigmatisation et de la discrimination dont ils sont victimes –, ces systèmes d'information sanitaire nationaux doivent être complétés par des enquêtes spéciales et ciblées qui vont permettre de valider les données en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour atteindre les laissés-pour-compte.
 - Les données produites par les communautés sont une composante supplémentaire des systèmes d'information qui surveillent le caractère abordable, la disponibilité,

l'acceptation et la qualité des services anti-VIH, en particulier pour les populations les plus marginalisées.

- Des cibles fixées de manière inclusive concernant les actions menées par un pays contre le VIH favorisent une large adhésion à ces cibles et une plus grande responsabilisation à leur égard. Les cibles convenues aident à unir les diverses parties concernées pour obtenir une couverture élevée des services et des effets positifs pour tous les groupes de population.
- L'appui apporté par l'ONUSIDA aux pays en matière de suivi et de communication de l'information est capital, dans la mesure où cela favorise les progrès, pousse à la responsabilisation, et entretient la dynamique autour des engagements pris et des cibles fixées concernant la riposte au VIH à l'échelle mondiale.

Le Bureau a remercié le Secrétariat pour ce point et a dit espérer une discussion approfondie sur ce thème lors de la 49^e réunion du CCP.

3. Mise en place du jury de sélection du Comité consultatif de surveillance indépendant

Le Secrétariat de l'ONUSIDA a fait le point sur la mise en place du Comité consultatif de surveillance indépendant, y compris en ce qui concerne le jury de sélection des membres.

Les personnes désireuses de siéger au CCSI avaient jusqu'à octobre pour envoyer leurs candidatures. Le cabinet de recrutement chargé de traiter ces candidatures en a reçu plus de 200. Le CCSI ayant suscité un intérêt considérable, une liste de candidats très qualifiés doit maintenant être examinée. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a aidé le cabinet de recrutement à repérer les conflits d'intérêts rédhibitoires, conformément aux directives du Bureau du CCP et au cahier des charges du cabinet. Celui-ci est en train de sélectionner 22 candidats qui seront convoqués pour un entretien.

Il s'efforcera dans la mesure du possible de parvenir à un équilibre hommes-femmes et géographique en fonction du vivier de candidats. Si la liste des candidats présélectionnés est paritaire, il a été en revanche plus difficile d'atteindre un équilibre géographique dans deux régions pour les raisons suivantes :

- Un seul candidat d'Europe orientale ;
- Seulement trois candidats de la région Amérique latine et Caraïbes ;
- Peu de candidats francophones par rapport aux candidats anglophones.

La mise en place du jury de sélection a fait l'objet d'une communication à la mi-octobre conformément au cadre de référence élaboré par le Bureau du CCP et le Secrétariat. Trois groupes constitutifs n'avaient pas encore présenté de candidats.

Le Secrétariat a rappelé les prochaines étapes du processus :

- Semaine du 22 novembre : première réunion du jury de sélection pour discuter des méthodes de travail.
- 29 novembre 2021 : le jury de sélection reçoit du cabinet de recrutement la liste des candidats présélectionnés ainsi qu'un outil de notation pour évaluer les candidats.
- 10 décembre 2021 : les membres du jury de sélection remettent leurs évaluations au Secrétariat pour être regroupées en vue de la réunion.
- Semaine du 13 décembre : le jury de sélection se réunit pour s'entendre sur les cinq à sept candidats à proposer pour le CCSI.
- Cette liste est soumise au Bureau qui enverra la composition finale du comité au CCP pour approbation pendant l'intersession.

Le Bureau a remercié le Secrétariat pour ce point et a dit attendre avec intérêt la mise en place du jury de sélection.

4. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, la présidence a prononcé la clôture de la réunion en remerciant les participants pour leur temps et leur engagement.

[Les annexes suivent.]

non editée

Annexe 1 : Propositions pour le segment thématique

Thème proposé par l'OMS

Contact : Andy Seale

Courriel : sealean@who.int

Titre : « Le VIH et les hommes dans toute leur diversité : comment relancer notre action pour ce groupe de population ? »

Pertinence : en quoi ce thème est-il important pour la riposte mondiale au sida ?

Quarante ans après la première description d'un syndrome que l'on appellera plus tard « sida », il est largement admis que la concrétisation à l'horizon fin 2030 des cibles 95-95-95 fixées par l'ONUSIDA à l'échelle mondiale nécessite une mobilisation des hommes. Les données mondiales les plus récentes sur le VIH (2020) montrent que les pourcentages atteints pour l'instant sont de 82-83-91 pour les hommes, contre 88-90-91 pour les femmes. Le plus gros écart concerne la cascade de traitement, avec 82 % des hommes qui connaissent leur statut sérologique, 68 % seulement de ces hommes placés sous traitement antirétroviral et 62 % seulement de ces derniers dont la charge virale est indétectable. Le rapport publié en 2017 par l'ONUSIDA – intitulé *Blind spot: Reaching to men and boys* – et des documents d'orientation récents de l'OMS mettent en évidence les différences constatées entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'infection à VIH, et notamment le fait que les hommes se font beaucoup moins dépister que les femmes. Plusieurs études récentes montrent ainsi que, par rapport aux femmes, les hommes découvrent leur séropositivité à un stade plus avancé de l'infection, avec le risque de mortalité accru que cela représente. Par ailleurs, les hommes se retrouvent moins souvent sous traitement antirétroviral que les femmes et ont moins de chances d'être maintenus dans le système de soins. L'utilisation novatrice des technologies – notamment numériques – dans le contexte de la pandémie de COVID-19 présente un intérêt majeur pour la prévention et la prise en charge du VIH.

Recevabilité : en quoi ce thème répond-il aux souhaits, aux préoccupations et aux besoins d'information de multiples acteurs de la riposte mondiale au sida ?

Le thème central de la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 est la fin des inégalités pour en finir avec l'épidémie de sida. En plus de combler le manque d'informations sur l'ampleur des inégalités qui touchent les hommes dans leur diversité, il nous faut mieux cerner les moyens qui vont permettre d'atteindre et d'impliquer davantage les hommes en général. En Afrique, la couverture des traitements antirétroviraux et le contrôle de la charge virale chez les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) restent bien trop insuffisants pour atteindre les cibles fixées à l'échelle mondiale. En plus d'accroître l'accès aux services anti-VIH pour les hommes en général, il nous faut également mettre au point des interventions visant à améliorer le recours à ces services et leurs effets pour les HSH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui exige de collecter des données factuelles supplémentaires. Ce thème s'inscrit donc dans le cadre de la riposte mondiale au sida. Il nous aidera à collecter les informations manquantes pour mettre au point des interventions visant à faire en sorte que les hommes en général recourent davantage aux services anti-VIH, ce qui contribuera à combler l'écart entre les hommes et les femmes pour ce qui est des cibles 95-95-95. La pandémie de COVID-19 et les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ce type d'intervention offrent l'occasion de réfléchir à de nouvelles approches, notamment en exploitant des technologies numériques.

Axes de travail : comment centrer l'examen du thème de manière à pouvoir traiter celui-ci en l'espace d'une journée ?

Un résumé de ce que l'on sait à ce jour, un examen des données factuelles et un point sur les informations manquantes permettront de poser les bases du débat. Diverses approches, pratiques prometteuses et initiatives communautaires visant à mobiliser les hommes dans leur diversité seront étudiées sous l'angle des droits humains et dans une perspective tenant compte des différences entre les hommes et les femmes. Des stratégies pour mobiliser les hommes et faire en sorte qu'ils recourent davantage aux services anti-VIH seront explorées, et des actions à mener

dans les pays mais aussi à l'échelle mondiale seront recommandées. Les objectifs proposés pour le débat sont les suivants :

- Examiner les données factuelles disponibles et faire le point sur les informations manquantes
- Recenser des approches – notamment des interventions novatrices exploitant les technologies numériques –, des pratiques prometteuses et des initiatives communautaires visant à mobiliser les hommes dans toute leur diversité
- Explorer des stratégies pour mobiliser les hommes et faire en sorte qu'ils recourent davantage aux services anti-VIH, et recommander des actions à mener dans les pays ainsi qu'à l'échelle mondiale
- Proposer des recommandations et préciser les étapes suivantes.

Réalisations : le débat aborde-t-il les mesures possibles et nécessaires à prendre dans le cadre de la riposte au sida, ou se limite-t-il plutôt à des questions purement théoriques ou académiques ?

Pour mobiliser les hommes, accroître leur recours aux services et réduire les inégalités, des actions axées sur les pays et les communautés seront étudiées, y compris l'élaboration de politiques portant notamment sur les normes de genre et les masculinités. Des bonnes pratiques efficaces et vérifiées concernant la prestation des services, des initiatives communautaires ainsi que des utilisations novatrices des technologies numériques pour mobiliser les hommes vivant avec le VIH ou affectés par l'épidémie dans toute leur diversité seront mises en avant et diffusées en vue d'être adaptées et adoptées plus largement. Les lacunes dans les connaissances actuelles sur les meilleures approches pour mobiliser les hommes dans leur diversité seront traitées.

Thème proposé par la Thaïlande et l'UNESCO (combinaison de propositions)

Contact :

- Dr Cheewanan Lertpiriyasuwat, Directeur de la Division sida et IST, Département de la lutte contre les maladies, Ministère de la Santé publique
- Ariana Stahmer, Coordinatrice des questions relatives au VIH/sida à l'UNESCO

Adresses électroniques : itcthaitraining@gmail.com ; a.stahmer@unesco.org

Titre : « L'apprentissage positif : exploiter le pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, démarginaliser les jeunes et mener une riposte globale au sida »

Pertinence : en quoi ce thème est-il important pour la riposte mondiale au sida ?

Les jeunes sont le cœur et l'avenir de la riposte mondiale au sida. Pourtant, les données montrent que les jeunes restent les laissés-pour-compte des actions menées contre l'épidémie. À l'échelle mondiale, le VIH continue de toucher démesurément ce groupe de population, alors que les jeunes ne représentent que 16 % de la population mondiale. La conscience du VIH/sida chez les jeunes, leur connaissance du sujet, la possibilité pour eux d'accéder à des services anti-VIH essentiels et le recours à ces services restent à des niveaux inacceptables. L'usage du préservatif tend même à reculer dans cette population. Or, près de 3,4 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivent avec le VIH dans le monde et environ 28 % des nouvelles infections surviennent dans ce groupe de population. Le pourcentage de jeunes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut sérologique est beaucoup plus faible que pour les adultes. Chez les adolescents qui vivent avec le VIH, les taux de charges virales indétectables sont inférieurs aux taux observés chez les adultes et les enfants plus jeunes, souvent à cause d'une moins bonne observance de leur traitement antirétroviral. En 2020, environ 940 000 adolescents âgés de 10 à 19 ans, soit 54 % seulement des adolescents vivant avec le VIH dans le monde, recevaient un traitement antirétroviral.

Selon les données les plus récentes, seulement 25 % des adolescentes et 17 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans en Afrique orientale et australe – la région du monde la plus touchée par le VIH – ont effectué un test de dépistage au cours des 12 derniers mois et ont reçu le résultat du dernier test. Les taux de dépistage en Afrique occidentale et centrale et en Asie du Sud sont encore plus faibles. Si la tendance actuelle se poursuit, ce sont des centaines de milliers d'adolescents – filles et garçons – qui devraient devenir séropositifs au VIH dans les années à venir. Or, s'ils ignorent leur séropositivité, ces adolescents passeront à côté d'un traitement indispensable à leur survie.

Le secteur de l'éducation a un rôle clé – et souvent sous-estimé – à jouer dans la réalisation de l'objectif qui a été fixé pour 2030, à savoir, mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Qu'il s'agisse de dispositifs d'éducation formels ou non, de programmes scolaires ou extrascolaires, nous devons tirer pleinement parti de la capacité du secteur de l'éducation à influencer sur le cours de l'épidémie. Il faut ainsi aller au-delà de simples programmes uniquement axés sur la prévention du VIH. Non seulement ces programmes ne répondent pas à toutes les situations que vivent les jeunes, ni à l'ensemble de leurs besoins, mais ils peuvent aussi parfois véhiculer des messages sur les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, qui sont susceptibles d'aggraver la stigmatisation et la discrimination au lieu de les faire reculer. En optant au contraire pour une éducation complète à la sexualité (ECS), les pays ont la possibilité de faire en sorte que les adolescents et les jeunes acquièrent les connaissances, les compétences, les attitudes et les

valeurs qui leur donneront les moyens de : prendre conscience de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité ; développer des relations sociales et avoir des relations sexuelles dans le respect des autres ; réfléchir aux conséquences de leurs choix sur leur propre équilibre et celui des autres ; comprendre et protéger leurs droits tout au long de leur vie.

Recevabilité : en quoi ce thème répond-il aux souhaits, aux préoccupations et aux besoins d'information de multiples acteurs de la riposte mondiale au sida ?

Grâce notamment aux initiatives de jeunes vivant avec le VIH et/ou issus de populations clés et de jeunes femmes, les jeunes ont pris la tête d'un nouvel activisme qui nous a mis au défi d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'une riposte au sida véritablement multisectorielle. Dans une déclaration commune à propos de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2021 adoptée lors de la récente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, les jeunes ont salué les engagements pris dans la Déclaration politique en faveur de l'éducation et de l'emploi. Ils ont en revanche appelé la communauté internationale à aller plus loin en ce qui concerne l'éducation complète à la sexualité qu'ils jugent « essentielle pour faire reculer la stigmatisation et les discriminations qui entourent le VIH et les populations clés, mettre fin aux violence sexuelles et sexistes, et réduire les inégalités ».

En effet, une éducation de qualité – scolaire et extrascolaire – peut avoir un effet transformateur, non seulement en aidant les jeunes à concrétiser leur droit de bénéficier d'une éducation dans un environnement d'apprentissage sûr, propice et positif, mais aussi :

- En offrant aux jeunes qui vivent avec le VIH la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour gérer leur statut sérologique, défendre leur santé et leur bien-être, connaître leurs droits et établir des relations saines et équitables entre les sexes ;
- En sensibilisant les directeurs et personnels d'établissements scolaires, les enseignants, les élèves et l'ensemble de la communauté scolaire (parents/tuteurs) aux droits des élèves qui vivent avec le VIH – y compris en ce qui concerne leurs choix et leurs décisions concernant leurs traitement et la divulgation de leur statut sérologique – ainsi qu'aux droits des autres élèves dans toute leur diversité ;
- En offrant aux jeunes une ECS de qualité – à la fois à l'école et en milieu extrascolaire – qui comprend des informations précises sur la prévention, le traitement et la prise en charge médico-sociale du VIH, l'égalité entre les femmes et les hommes, la santé sexuelle et reproductive, l'inclusion et les droits humains ;
- En orientant les élèves vers des services de santé – y compris sexuelle et reproductive –, de protection sociale, d'assistance sociale et de soutien psychosocial ;
- En garantissant des environnements d'apprentissage sûrs, inclusifs et sains dotés de politiques de lutte contre toutes les formes de violence et d'intimidation, ce qui inclut toutes les formes de violence sexiste, de stigmatisation et de discrimination.

Axes de travail : comment centrer l'examen du thème de manière à pouvoir traiter celui-ci en l'espace d'une journée ?

Le débat thématique sera animé par de jeunes militants – notamment des jeunes femmes, des jeunes qui vivent avec le VIH et des jeunes issus de populations clés – et permettra d'entendre les points de vue d'enseignants, de fonctionnaires de ministères de l'Éducation et de responsables de

la société civile. Il mettra en avant les témoignages de jeunes femmes, de jeunes vivant avec le VIH et de jeunes issus de populations clés qui raconteront leur expérience en soulignant une réalité difficile que vivent beaucoup d'entre eux, à savoir, le fait que la stigmatisation et la discrimination en milieu scolaire sont encore aujourd'hui des situations fréquentes.

Le débat thématique sera également l'occasion de mettre en avant des bonnes pratiques pour créer un environnement d'apprentissage inclusif et bénéfique pour la santé des jeunes dans toute leur diversité, à travers des exemples de programmes et de politiques efficaces mis en œuvre dans des contextes scolaires mais aussi extrascolaires. Il mettra notamment en lumière le rôle que les médias numériques, la radio, la télévision et le cinéma peuvent jouer pour, d'une part, compléter des enseignements de qualité sur la prévention, le dépistage et le traitement de l'infection à VIH, et d'autre part, mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination chez les jeunes.

Réalisations : le débat aborde-t-il les mesures possibles et nécessaires à prendre dans le cadre de la riposte au sida, ou se limite-t-il plutôt à des questions purement théoriques ou académiques ?

Le débat thématique soulignera la nécessité de mettre en œuvre des programmes nationaux qui répondent de manière globale aux besoins des jeunes dans toute leur diversité, et en particulier aux besoins des jeunes femmes, des jeunes appartenant à des populations clés et des jeunes qui vivent avec le VIH. Il mettra en avant le rôle du secteur de l'éducation comme point de départ pour promouvoir une éducation complète à la sexualité – avec des volets sensibilisation au VIH, prévention, dépistage et traitement de l'infection, et lutte contre la stigmatisation et la discrimination – ainsi que l'importance de pouvoir orienter les jeunes vers des services de santé sexuelle et reproductive et des services de protection sociale adaptés à leurs besoins. Ce débat sera également l'occasion d'insister sur la nécessité de supprimer les lois et les politiques sur l'âge en dessous duquel il est impossible pour des jeunes de recourir sans autorisation à des services de santé sexuelle et reproductive et des services anti-VIH.

Il se déroulera dans un contexte de remobilisation autour de cette question, notamment avec :

- Le Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, dont l'un des six domaines d'action prioritaires est l'éducation ;
- Le partenariat « Apprentissage positif » entre l'UNESCO, GNP+ et Y+ Global, qui vise à élaborer des recommandations actualisées sur le renforcement de la réponse du secteur de l'éducation aux besoins des jeunes vivant avec le VIH, dans le cadre d'une démarche dirigée par les jeunes ;
- La version révisée du Guide technique international des Nations Unies sur l'éducation complète à la sexualité ainsi que les Principes directeurs et programmatiques internationaux sur l'ECS en milieu extrascolaire publiés en 2020 – deux documents dans lesquels on trouvera des conseils pour offrir une ECS qui intègre les personnes qui vivent avec le VIH, lutte contre la stigmatisation et la discrimination, et met en avant une approche fondée sur les droits ;
- L'initiative « Éducation Plus », qui fait entendre la voix des jeunes femmes vivant avec le VIH et les encourage à tenir un rôle de premier plan pour obtenir des changements.

Le débat thématique sera donc étroitement lié à des actions et initiatives concrètes menées par le Programme commun en partenariat avec des responsables de la société civile.